

de se livrer à d'autres activités connexes à l'énergie. La commission aura besoin de fonds pour procéder à des enquêtes et à des relevés, et il faudra qu'ils soient à la hauteur de ses besoins. Nul autre gouvernement n'a le droit au Canada de mettre les territoires en valeur, et le gouvernement fédéral doit en prendre pleinement la responsabilité.

Donc, j'approuve entièrement la résolution et j'espère avoir l'occasion d'en traiter plus en détail lorsque le bill sera présenté. Ce qui m'intéresse particulièrement, c'est que le Yukon ait amplement d'énergie. A mon avis, il faudrait confier aux services privés existants la tâche de distribuer l'énergie produite par la Commission d'énergie. Je crois que telle a été la politique de la Commission, qui continuera de s'y tenir, je l'espère. Autrement dit, la Commission devrait fournir l'énergie en gros sans distribution et vente au détail. La modification à l'étude permettra à tous les organismes de bénéficier des conseils et des décisions de la Commission à l'égard de leurs propres problèmes d'énergie dans le nord. Je songe notamment au ministère du Nord canadien et des ressources nationales, à la division des Affaires indiennes et aux sociétés de la Couronne.

Je suis très favorable à la résolution qui sera sans doute avantageuse pour la mise en valeur du Nord canadien.

M. Harkness: Monsieur le président, ces modifications dénotent un regain d'intérêt et de détermination de la part du ministère chargé de mettre en valeur les Territoires du Nord-Ouest et, envisagées sous cet angle, je les approuve. J'espère qu'elles mettront la Commission en mesure de mieux s'acquitter qu'elle n'a pu le faire jusqu'ici de la production d'énergie dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

La résolution porte sur cinq points différents. Je crois que le ministre les a abordés tous, sauf un, et j'aimerais lui poser quelques questions au sujet des observations qu'il a formulées. Il dit que la Commission en cause exerce une certaine activité au Yukon. Je ne sais s'il a voulu dire qu'elle exerce cette activité au Yukon à l'heure actuelle ou qu'elle se proposait de l'exercer à l'avenir. Si elle exerce une certaine activité au Yukon à l'heure présente, le ministre pourrait peut-être préciser en quoi elle consiste, et, s'il s'agit d'un projet pour l'avenir, quel est ce projet.

La seconde partie de la résolution vise à autoriser la Commission à fournir des services publics autres que l'énergie électrique et, à ce propos, le ministre a cité comme exemple le projet d'entreprise d'Aklavik. L'entreprise en question me paraît excellente et il semble

raisonnable que la Commission groupe dans un seul tuyau, pour ainsi dire, les conduites d'eau, d'égout et de chauffage.

L'hon. M. Lesage: Dans un seul tube.

M. Harkness: Du fait que la Commission fournit l'énergie électrique, elle est naturellement toute désignée pour installer les autres tuyaux et canalisations. Je me suis demandé, en réalité, si la modification visait aussi à permettre à la Commission de s'occuper éventuellement de l'installation des canalisations de gaz, étant donné qu'on a découvert du gaz dans les Territoires du Nord-Ouest. Je sais qu'on a découvert là au moins un puits de gaz, mais on en découvrira sans doute d'autres. Étant donné les difficultés de chauffage que pose le climat dans cette région du pays, j'estime que le ministère devrait s'efforcer d'assurer des moyens de chauffage au gaz naturel aux agglomérations de la région. Cela pourrait fort bien résoudre le problème du combustible dans cette région septentrionale. Le ministre pourrait peut-être nous dire si on envisage des travaux dans ce sens et s'il y a lieu d'espérer qu'on utilisera le gaz à cette fin dans les Territoires du Nord-Ouest.

La troisième modification proposée permettra à la compagnie d'exercer son activité en dehors des territoires. Le ministre a mentionné une entreprise possible à Fort-Smith, qui est juste au sud de la frontière albertaine, entreprise qui s'étendra au sud, dans l'Alberta. En outre, je pense qu'il existe dans le nord de l'Alberta d'importantes ressources hydrauliques qui pourraient servir à produire environ un quart de million de chevaux-vapeur en utilisant les chutes ou les rapides naturels à cet endroit.

Je me demande si on a eu l'idée de conférer ce pouvoir parce que cet emplacement est très rapproché des Territoires du Nord-Ouest et parce que le conseil des Territoires, où la société, se propose de mettre en valeur les ressources hydrauliques de cet emplacement qui, dans toute l'étendue des Territoires du Nord-Ouest, est peut-être le plus important de tous ceux qu'on peut exploiter immédiatement. De fait, de toutes les sources importantes d'énergie, je crois que celle-là est la plus rapprochée de la région de Yellowknife et des gisements miniers qui entourent le lac.

Voici mon quatrième point. Un des objets de la résolution est "d'établir une caisse qui permettra à la Commission de poursuivre des enquêtes". D'après ce que nous a dit le ministre, je ne comprends pas très bien en quoi consisteront ces enquêtes et quelle somme on y affectera. On a mentionné le chiffre de \$50,000 mais je ne saurais dire en quoi consisteront les enquêtes ni sur quoi elles